

SSIAP3

Chef de service de sécurité incendie

FORMACODE : 42811

OBJECTIFS

Diriger le service de sécurité en appliquant la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grandes hauteurs (IGH).

Intervenir dans la gestion des risques quotidiens et lors de travaux.

Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement vis-à-vis de la réglementation incendie.

Assurer la correspondance avec les commissions de sécurité.

TYPE DU PUBLIC

Futurs Chefs de service de sécurité incendie.

PRÉREQUIS

Diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

Diplôme SSIAP2, ERP2 ou IGH2 et justification de trois ans d'expérience de la fonction.

Qualification de secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés, exercices d'application adaptés à l'environnement de travail ERP / IGH, échanges.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

Système de sécurité incendie.

> Moyens humains

Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima SSIAP2.

ÉVALUATION

- > Les épreuves écrites, pratiques et orales (thèmes sur les pratiques quotidiennes) sous forme d'étude de cas face à un jury et conditionnées par la présence effective du stagiaire à l'ensemble des séquences pédagogiques sont réalisées, conformément à l'Arrêté du 30 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 2 mai 2005, en fin de formation en vue de la remise du diplôme « Chef de Service SSIAP » (SSIAP3).

L'emploi de Chef de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste, à l'obtention d'un titre d'habilitation électrique par son employeur (à minima indices H0 B0).

Un recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est obligatoire.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > Le feu et ses conséquences
- > La sécurité incendie et les bâtiments
- > La réglementation incendie dans les ERP et IGH
- > La gestion des risques
- > Le conseil au chef d'établissement
- > Le rôle de correspondant des commissions de sécurité
- > Le management de l'équipe de sécurité
- > Le budget du service sécurité incendie
- > Épreuves d'examen

MODALITÉS

Durée : 30 jours.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

Guide des formations – Arrêté du 2 mai 2005 consolidé

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET ASSISTANCE À PERSONNES		
Formation et expériences initiales	Formation	Prérequis
AGENT - SSIAP1		
Pas de qualification particulière en sécurité incendie ou prévention	Formation initiale SSIAP1 (Examen final) Stage SSIAP1 - 10 jours	Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans Écrire et parler français
Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et, titulaire de la formation initiale correspondante	Module complémentaire SSIAP1 (sans examen) Stage SSIAP1C - 43 heures 30	
Homme du rang des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale		
Titulaire du Brevet national de jeune sapeur-pompier		
CHEF D'ÉQUIPE - SSIAP2		
SSIAP1 – Agent de sécurité incendie	Formation initiale SSIAP2 (Examen final) Stage SSIAP2 - 10 jours	Avoir exercé l'emploi d'Agent de service de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Certificat médical d'aptitude physique Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention		
CAP « Agent de prévention et de sécurité »		
Titulaire d'une mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »		
Un an d'exercice dans la fonction de sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV1, de l'AP1 ou du Certificat de Prévention	Module complémentaire SSIAP2 (sans examen) Stage SSIAP2C - 4 jours / 28 heures	
CHEF DE SERVICE - SSIAP3		
Diplôme de niveau IV	Formation initiale SSIAP3 (examen final) Stage SSIAP3 - 30 jours	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
SSIAP2 - Chef d'équipe de sécurité incendie		3 ans d'expérience en tant que Chef d'équipe (attestation de l'employeur ou contrat de travail) Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
DUT Hygiène et Sécurité option « protection des populations – sécurité civile », « protection civile » ou « hygiène et sécurité publique »	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C1 - 3 jours / 24 heures	Qualification en secourisme (SST, PSC1, PSE1) à jour de recyclage ou de moins de 2 ans
Un an d'exercice dans le grade d'Adjudant (minimum) des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaire, des pompiers militaires de l'Armée de terre, de l'Armée de l'air ou de la Marine nationale et titulaire du PRV2 ou du Brevet de Prévention	Module complémentaire SSIAP3 (sans examen) Stage SSIAP3C2 - 5 jours / 34 heures, nous consulter	
AP2 - Attestation de prévention de niveau 2		